



Gladys MONDIERE
Psychologue
Coprésidente
gladysmondriere.ffpp@gmail.com

Benoît SCHNEIDER
Pr. de Psychologie
Coprésident
benoit.schneider@univ-lorraine.fr

à

Gaëtan INARD

Collaborateur parlementaire de Julien Aubert,
Député de Vaucluse
Tél : 01 40 63 05 59
julien.aubert@assemblee-nationale.fr – www.julienaubert.fr

Réf. Votre mail du 26 novembre à siege@ffpp.net. Demande d'avis - Création d'un ordre national des psychologues

Cher Monsieur,

nous vous remercions de votre courrier et de l'attention que vous accordez, avec M. Aubert, à la profession que nous défendons.

Nous ne sommes pas surpris de la démarche entreprise par un certain nombre de nos collègues. La question de la création d'un Ordre professionnel est en effet une question récurrente au sein de la profession, depuis plusieurs dizaines d'années. Mais elle doit faire rappel d'autres données que celle de la préoccupation actuelle et qui renvoient à une histoire, parfois méconnue de nombreux psychologues.

Si la question d'un Ordre professionnel a fait débat dans les organisations professionnelles et dans la communauté des psychologues, elle a régulièrement trouvé et de façon constante une réponse : les organisations sont favorables à une réglementation du Code de déontologie des psychologues, mais ne sont pas favorables à un ordre. Nombre d'entre elles se sont regroupées dans une structure nationale le CERDédePsy (Construire ensemble la Déontologie des Psychologues) pour une réglementation du Code sans passer par un Ordre. Nous vous joignons pour information deux documents : un numéro de notre Revue Fédérer qui rend compte d'une des consultations nationales mentionnées, un article qui présente la démarche du Cédérepsy.

Nous avons eu des rencontres à plusieurs reprises avec le Ministère de la santé (qui a pour mission de gérer les listes ADELI relatives à l'enregistrement professionnel des psychologues) :

il apparaît que la question ordinaire des psychologues n'est pas considérée comme d'actualité. L'exemple des difficultés liées à la création d'un Ordre infirmier le conforte en ce sens.


En réalité la demande d'un Ordre professionnel émerge de façon cyclique lors de périodes de crise et elle apparaît souvent comme une réponse apparemment simple à des problèmes complexes.

Pour reprendre quelques aspects ou thématiques évoquées dans votre courrier : nous sommes en discussion avancées avec le Ministère de l'enseignement supérieur sur les questions d'évolution de la formation ; nous sommes également en négociation sur la prise en charge de certaines prestations de psychologues par l'assurance maladie qui devraient intervenir dès 2021 (et dans ce cadre la question de la différence médecin/psychiatre/psychanalyste/psychothérapeute, posée en ces termes, est dépassée) ; nous avons en outre entrepris des discussions pour préparer le futur dans le cadre de crises sanitaires. Les difficultés que poserait au sein d'une profession multiforme la création d'un Ordre tarderaient plutôt que feraient professer ces avancées.

Rappelons enfin au plan comparatif européen, que la reconnaissance de la profession des psychologues n'entretient aucun lien avec l'existence d'un Ordre professionnel.

Ce courrier est bien évidemment court, mais nous sommes ouverts à un échange plus avancé afin d'envisager ensemble par exemple la possibilité d'un soutien pour les évolutions que nous défendons,

Nous vous adressons nos cordiales salutations.

G. Mondière

Psychologue
Coprésidente

B. Schneider

Pr. de Psychologie
Coprésident